



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h13 et levée à 20h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;
CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO
Lorine ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN
Olivier ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; POUJET
Yannick ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ;
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : BERNARD Franck ; DUSSAUCY Nadine ; LEMERCIER Myriam ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MAILLARD Valérie ; PARIS Daniel ;

C.C.L.L : COULET Gérard ;

C.C.V.M : DOUBEY Boris ;

Secrétaire de séance : Jean-Claude CONTINI

Procuration de vote :

Mandant : Nadine DUSSAUCY

Mandataire : Jean-Marc BOUSSET

DÉCHETTERIES

SERVITUDE POUR L'UTILISATION DES TERRAINS DE LA SCI CHANET ET LA COMMUNE DE THORAISE : ACTUALISATION

Rapporteur : Monsieur Yannick POUJET, Conseil Syndical Délégué du SYBERT.

Par délibération du 18 octobre 2022, il a été décidé de permettre aux prestataires du SYBERT d'utiliser des terrains appartenant à la SCI du CHANET (scierie CORNE), située à proximité de la déchetterie de THORAISE, pour garer les camions-remorques et effectuer les échanges de bennes.

A cette fin, la délibération autorisait la signature et la mise en œuvre d'une servitude sur la propriété de la SCI du CHANET pour l'utilisation de la bande de terrain concernée, au bénéfice du SYBERT.

Or, notre notaire nous a notifié que sur les deux parcelles (B705 et B707), objets de la servitude envisagée, la parcelle B707 appartient à la commune de Thoraise. Il convient donc d'actualiser les termes de la servitude à mettre en place, en intégrant une 3^e partie, la commune de Thoraise.

Par cet acte notarié, pris en charge par le SYBERT, la SCI du CHANET et la commune de Thoraise accepteront de laisser les services et les prestataires du SYBERT utiliser la bande de terrain ; il prévoira également les modalités d'entretien courant.

Le Comité Syndical émet un avis favorable sur le principe de création d'une servitude sur les propriétés de la SCI du CHANET et de la commune de Thoraise pour l'utilisation de la bande de terrain concernée (2 parcelles), au bénéfice du SYBERT, autorise le Président ou son représentant à signer cet acte notarié et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre et valide la prise en charge financière, par le SYBERT, des frais liés à la mise en œuvre de l'acte notarié nécessaire à la création de la servitude.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,
Jean-Claude CONTINI

